

NAME :
SURNAME :
Student Number :

**Université Saint-Louis, Cours d'Introduction Critique à la Pensée
Juridique Contemporaine (BHDDR1216)**

Examen écrit – 21 janvier 2025

Sandrine BRACHOTTE

Rappels:

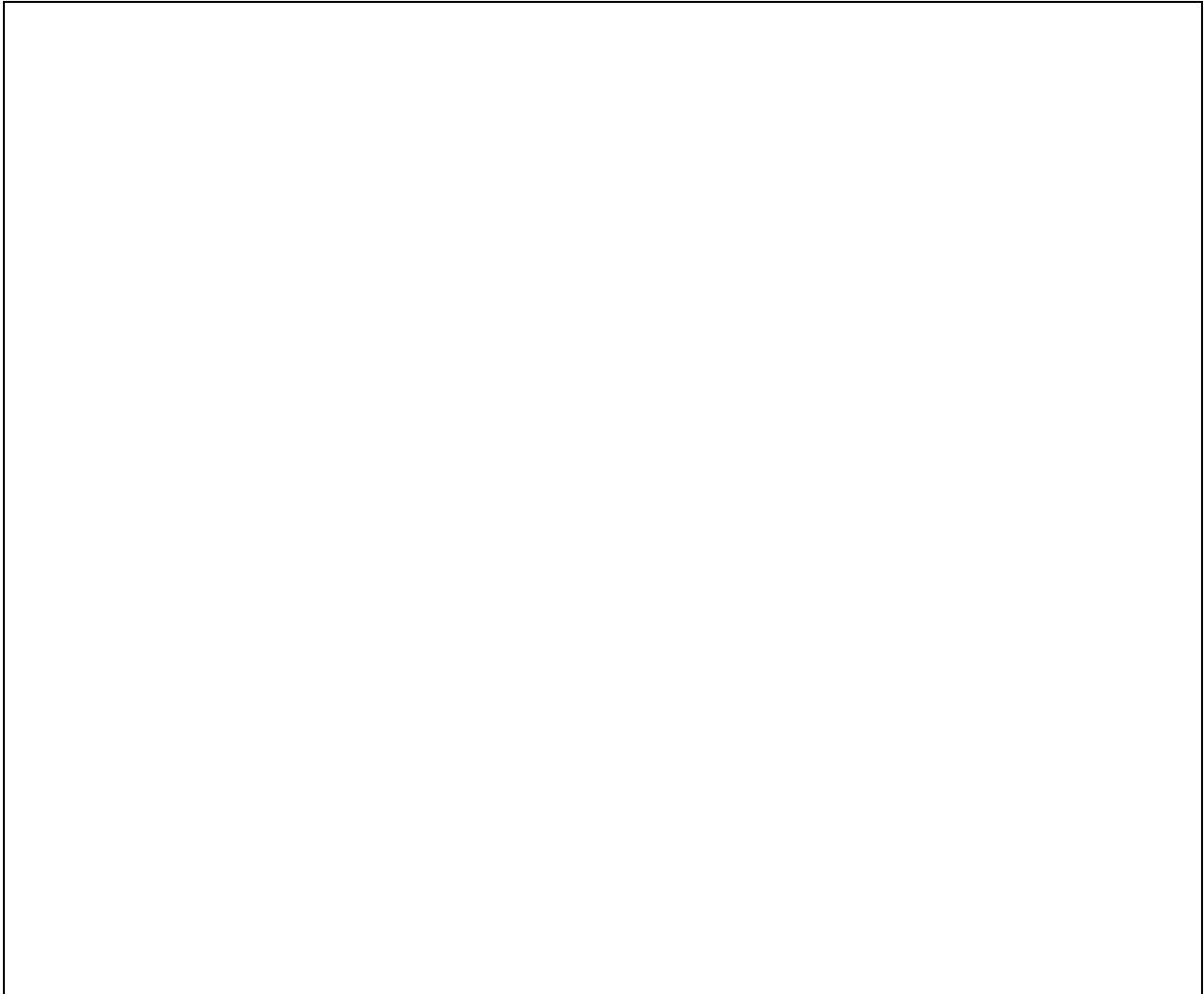
- Écrivez votre nom sur chaque page de l'examen ;
- Répondez à chaque question dans le cadre prévu à cet effet
- Répondez à chaque question en formant des phrases complètes et grammaticalement correctes.

Bonne chance!

1. Quelle est la vision du droit de Herbert Hart, telle qu'explicitée dans l'ouvrage « *The Concept of Law* » (2) ? A quelle théorisation spécifique du droit correspond-elle et pourquoi (2) ?

NAME :
SURNAME :
Student Number :

2. Définissez et illustrez une définition en intention et une définition en extension selon Stéphane Golzberg dans son ouvrage « *L'argumentation juridique* » (4).



NAME :
SURNAME :
Student Number :

3. « [U]ne soi-disant “règle disciplinaire” ne peut pas être considérée comme une contrainte sur l’interprétation parce qu’elle est (...) le produit d’une interprétation ». Qui est l’auteur de cette citation et à quelle vision précise du droit correspond-elle (2) ? Veuillez nommer un autre auteur qui partage la même vision du droit et préciser s’il/elle est rattaché.e au réalisme juridique ou aux *critical legal studies* (CLS) (2). Si vous nommez uniquement un.e auteur.e et le/la rattacher correctement au réalisme ou aux CLS (ne pouvant répondre au reste de la question), vous recevrez 1,5 points.

NAME :
SURNAME :
Student Number :

4. Qui est l'auteure généralement associée au concept d'intersectionnalité et que signifie ce terme en droit de la non-discrimination ? (2)

NAME :
SURNAME :
Student Number :

5. Quelle est l'objectif du travail interdisciplinaire d'Olivia Nederlandt, présenté au cours, par rapport au droit (1) et à quelle théorisation (ou conception) générale du droit correspond-t-il ?



NAME :
SURNAME :
Student Number :

6. Expliquez pourquoi l'arbitrage religieux de la communauté ismaélienne est un exemple de pluralisme juridique faible en Occident : définissez le pluralisme juridique faible (1) par rapport au pluralisme juridique fort (1); définissez l'arbitrage concerné (1) ; mentionnez un élément juridique qui illustre le fait qu'il s'agit d'une application du pluralisme juridique faible en Occident (1).
